

**Rapport de la Commission de gestion sur le  
Préavis Municipal N°6 - 2018  
« Arrêté d'imposition pour l'année 2019 »**

La Commission de gestion composée d'Yvonne Ritter, Stéphane Jaquiéry, Ronald Marendaz et Anne Fischer, sans Yves Jobin absent, s'est réunie le mardi 25 septembre 2018 afin d'examiner le préavis municipal N°6 - 2018. Lors de cette séance, nous avons rencontré M. Luc Mouthon, syndic. La Commission a pu poser ses questions et recevoir les explications nécessaires à sa compréhension du préavis concerné.

Après examen de la situation, la Commission de gestion fait le constat qu'il subsiste une certaine incertitude concernant le budget 2019 pour les motifs suivants :

- Le montant de différentes factures est encore inconnu à ce jour, notamment celles concernant l'instruction publique, la réforme policière et la sécurité sociale.
- Le retour péréquatif a été important ces dernières années en lien avec les travaux menés sur le réseau routier, il sera vraisemblablement moins favorable à l'avenir.
- La réforme de l'imposition des entreprises au plan cantonal dès janvier 2019, la RIE III, ainsi que la mise en œuvre de la LAT, auront peut-être un impact financier qu'il est difficile de prévoir actuellement.

En raison de l'ensemble des éléments sus-cités, la Commission de gestion, après délibération, est d'avis que le maintien d'un taux d'imposition inchangé, à 79%, pour l'année 2019, est une décision judicieuse. Par conséquent, elle vous propose d'accepter le Rapport N°6 - 2018 de la Municipalité de Marchissy sur l'arrêté d'imposition 2019 tel que présenté.

Marchissy, le 25 septembre 2018.

Anne Fischer

Yvonne Ritter

Yves Jobin:

Ronald Marendaz

Stéphane Jaquiéry

Absent